



## Inquiétudes

Le Conservatoire de Musique romainvillois est une structure répondant au label de « Conservatoire à Rayonnement Départemental » (CRD). À l'inverse d'un Conservatoire Municipal, il offre à ses usagers un cursus diplômant intégrant un troisième cycle spécialisé qui exige un personnel diplômé et professionnel.

Depuis 2006 - l'école avait alors l'appellation d'École Nationale de Musique, - une directive du Ministère de la Culture réforme le statut : par équivalence, l'école de musique devient un Conservatoire à Rayonnement Départemental. Pour répondre aux exigences de ce statut, la réforme exige d'intégrer en sus de la musique, soit un cursus danse, soit un cursus théâtre et, entre autres, d'adapter les structures et locaux à cette nouvelle contrainte.

Outre une volonté politique qui s'impliquerait à vouloir conserver ce statut, la réforme des CRD demande évidemment un investissement conséquent (mise aux normes et agrandissement des locaux, création d'une vraie salle de spectacle et de fait un accroissement des heures d'enseignement).

Les enseignants, élèves, parents d'élèves ou simples habitants de la ville témoignent régulièrement de l'attachement qu'ils ont au CRD de Romainville, véritable poumon culturel et pédagogique jouissant d'une réputation qui dépasse très largement les frontières de notre commune.

### **Pourquoi vouloir conserver le statut de Conservatoire à Rayonnement Départemental ?**

L'existence d'un troisième cycle spécialisé qui, après un cursus diplômant amateur valide un dernier cycle professionnel crée une dynamique irremplaçable entre enseignants, élèves et parents : une dynamique éducative de professionnalisation et d'intégration sociale.

L'abandon du statut de CRD entraînerait inévitablement une perte d'élèves et un départ de nombreux professeurs très attachés au projet pédagogique offert par l'existence du cycle spécialisé.

Revenir à un statut de Conservatoire Municipal signerait l'abandon d'une ambition culturelle et éducative, entraînerait une réelle perte de dynamique et nuirait considérablement à l'image de la structure.

Pour ces raisons et depuis l'annonce de la réforme, les parents d'élèves du Conservatoire ont régulièrement interpellé les élus sur leur position concernant le devenir du CRD. Lors d'un courrier adressé au personnel et communiqué aux membres du Conseil d'Établissement de novembre 2006, le Maire a dans un premier temps rassuré :

*« ... en attendant que l'exécutif puisse débattre de la réforme des écoles de musique **en concertation avec vous, avec les parents et prendre des décisions d'orientation**, je tenais à vous faire part de certaines attentes :*

- *Quels choix et quelles formes d'organisation retenir pour correspondre aux nouvelles orientations prédéfinies dans les schémas directeurs du Ministère du Département ?*
- *Faut-il favoriser l'émergence d'un cursus de danse plutôt que de théâtre ou l'inverse ? ... »*

Depuis ce courrier, non seulement aucune réponse satisfaisante quant au devenir même de cette structure ne nous a été apportée mais pire, un certain nombre de faits entravent régulièrement le bon déroulement des enseignements, perturbent la sérénité de la vie du CRD et portent notre inquiétude :

- Nous nous souvenons tous de l'émoi suscité par la suppression du poste d'accompagnateur rétabli après pression des parents lors du Conseil d'Établissement de janvier 2009.
- Le début de l'année scolaire 2009-2010 fut marqué par le désagréable épisode du non-versement des salaires de certains professeurs, du changement de certains contrats sans qu'aucun des enseignants n'ait été concerté ou prévenu ... leur supprimant les congés payés !
- Depuis cette année et malgré les succès répétés, les week-ends découvertes et dimanches musicaux ont été supprimés.
- L'atelier de création, malgré la qualité de ses spectacles, l'épanouissement des participants et la renommée forgée année après année n'a jamais reçu de véritable soutien logistique.
- La demande répétée d'une augmentation du volume horaire de cours pour résorber les listes d'attente ne trouve aucune réponse.
- Les classes à horaires aménagés musique du Collège Courbet, mixées depuis cette année, ont été remises en cause régulièrement alors qu'elles nous semblent se construire et évoluer très favorablement.
- Faute d'obtenir un lieu (Palais des fêtes, salle des fêtes ...) permettant de les accueillir, les orchestres et ensembles instrumentaux ne peuvent plus se produire.
- Et toujours un silence pesant quant à la réflexion menée sur le devenir de la structure.

Ce n'est que lors de la dernière Assemblée Générale de l'association des parents d'élèves que, toujours à la même question sur le statut de CRD du Conservatoire, l' élu délégué à la culture a annoncé que le débat sur l'avenir de la structure allait avoir lieu au sein de l'exécutif lors d'une réunion du bureau municipal ... le surlendemain !

Surpris par le caractère abrupt de cette annonce et par l'absence totale de concertation avec les usagers du CRD, l'inquiétude n'a cessé de croître.

Malgré nos demandes répétées pour un rendez-vous avec l' élu référant, nous n'obtenons qu'un refus catégorique de rencontre. Aucune information sur les décisions prises au sujet du Conservatoire ne nous a été communiquée.

Le 9 Février 2010 a eu lieu le Conseil d'Établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Romainville. Aucune réponse convaincante n'a été apportée à nos inquiétudes quant au devenir de la structure.

**Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Départemental est à Romainville un acteur culturel connu et reconnu,**

**Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Départemental est un réel vecteur de lien social, d'éducation et d'émancipation culturelle,**

**Considérant que la perspective de l'intercommunalité au niveau culturel rend urgent la nécessité de renforcer les moyens de notre structure,**

**Considérant que le 19 Décembre, à l'initiative de Claude Bartolone, Président du Conseil Général et Député de Seine-Saint-Denis, a été lancé le mouvement de mobilisation « La Culture en Danger »,**

**Nous, usagers, anciens usagers, parents, élèves et amis du CRD, par la présente pétition, demandons que le choix de conserver le statut de Conservatoire à Rayonnement Départemental soit travaillé en concertation avec les romainvillois, les acteurs et usagers de la structure, qu'il soit définitivement et publiquement acté par un vote de principe par l'assemblée délibérante du Conseil Municipal avant le mois de juin.**